



PROMULGATION DES RÈGLEMENTS N^{os} 7000, 7100, 7400 et 7700

Avis public est donné par le soussigné que les règlements suivants :

- **Règlement adoptant le plan d'urbanisme (7000) :**

Ce règlement vise à doter la ville d'un nouveau plan d'urbanisme, soit un document de planification qui énonce trois (3) grandes orientations d'aménagement, soient habiter un milieu de qualité, créer un centre-ville dynamique et se déplacer efficacement, accompagnés de moyens d'action, pour le territoire de la ville de Bois-des-Filion. Ces trois orientations servent à circonscrire les enjeux de l'aménagement de la Ville ainsi qu'à baliser les actions à prioriser. Également, le plan d'urbanisme vient définir l'utilisation du sol qui se décline en cinq (5) grandes affectations. De plus, une densité minimale d'occupation du sol est exigée pour certains terrains et secteurs à développer ou à transformer, en conformité avec les exigences métropolitaines de la communauté métropolitaine de Montréal et son plan métropolitain d'aménagement et de développement.

- **Règlement sur les permis et certificats (7100) :**

Ce règlement vise à établir les modalités de délivrance des permis et certificats.

- **Règlement sur la construction (7400) :**

Ce règlement vise à édicter des normes de construction.

- **Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (7700) :**

Ce règlement vise à assurer une implantation et une intégration architecturale optimale des constructions à l'intérieur de secteurs spécifiques à Bois-des-Filion.

- Ces règlements ont été adoptés par le conseil municipal le **15 janvier 2018**;

- Ces règlements ont reçu l'approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville, le **14 mars 2018**.

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau du greffier par intérim, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 15 mars 2018.

**Sylvain Rolland,
Directeur général et
greffier par intérim**